

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'AJMEA DU MERCREDI 28 octobre 2009 à 19.00 HEURES**

Lieu : Association Broquet-Leuenberger à 2812 Movelier

Date : 28 octobre 2009 à 19.00 heures

Président : M. Jean-Claude Crevoisier

Secrétaire : Mme Rosemarie Messerli

Présentes : 17 personnes selon liste de présences

Se sont excusés :
Ministre Philippe Receveur (SAS) RCJU
Ministre Elis. Baume-Schneider (Service de l'Enseignement) RCJU
M. Jean-Marc Veya, (SAS) RCJU
M. Daniel Brosy (Chef du Service de l'Enseignement) RCJU
M. Laurent Theurillat, (membre du Comité AJMEA)
Mme Maria Lorenzo-Fleury (membre du Comité AJMEA)
M. Dominique Hubleur (Conseil de Fondation Père-ne)
Mme Claudine Lachat (vérificatrice de l'Organe de Contrôle)
Mme Michèle Merçay (vice-présidente de l'Ortrainterjurassienne)
Mme Christine Bregnard (Crèche à domicile d'Ajoie – CADA)
Mme Carole Stadelmann (Crèches à domicile CAD districts des
Fr.- Montagnes et Delémont
Mme Christel Frei (Association Crèche Arc-en-Ciel Saignelégier
Mme Willemin-Dubois Cynthia " " "

Proposition d'ordre du jour :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 octobre 2008
3. Élection complémentaire au comité
4. Rapport du président
5. Comptes 2008
 - Rapport de vérification des comptes
6. Lignes directrices 2009
7. Budget 2010
 - Cotisations
8. Propositions des membres (celles-ci sont reçues à l'adresse du comité jusqu'au 19 octobre 2009)
9. Divers
 - 20 heures : exposé éventuel suivi de l'apéritif.

1. Salutations :

Le président, M. Crevoisier, ouvre cette assemblée générale ordinaire convoquée dans les délais statutaires. Il salue cordialement les personnes présentes, notamment M. Olivier Étique, gestionnaire des institutions sociales de la RCJ et M. Serge Vifian, député

au Parlement jurassien, qui nous présentera à l'issue de l'assemblée le projet de Loi sur la Caisse de pensions.

2. **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2008** : il est accepté sans remarque avec remerciements à son auteur.
3. **Election complémentaire au comité** : à la suite de la démission de M. Philippe Maillard, membre du Comité de la Crèche « Les Patachous » de Bassecourt et représentant des Crèches à l'AJMEA, notre association s'est mise à la recherche d'une personne intéressée à la politique familiale et motivée pour soutenir, défendre et représenter les institutions de la petite enfance au sein de l'AJMEA. Le choix s'est porté sur Mme Christel Frey de Saignelégier. Mme Thérèse Lattmann, directrice de la Crèche « Les Chaudoudoux » de Porrentruy et membre du comité présente la candidate, excusée à cette assemblée :
Mme Christel Frey, mère de famille, membre de l'Association de la Crèche « Arc-en-Ciel » de Saignelégier. Mme Thérèse Lattmann confirme l'intérêt et la disponibilité de la candidate qui est prête à assumer cette fonction.
Décision : Mme Christel Frey est élue à l'unanimité.
4. **Rapport du président** : le président donne connaissance des problèmes traités par l'AJMEA au cours de l'année écoulée.
 - La CCT pour le personnel des institutions membres de l'AJMEA qui échoit le 31 juillet 2011. Divers de ses documents annexes ont encore fait, en ce début d'année, l'objet de négociations serrées entre l'Intersyndicale et l'AJMEA, Enfin, ils ont pu être finalisés. Ces différentes modifications de la CCT doivent maintenant faire l'objet d'un avenant.
 - Le Comité avait reçu un projet de texte pour une Convention collective de travail ad hoc des directeurs et des cadres de directions des trois institutions fondatrices de l'AJMEA. Ce projet qui s'inspirait largement de la CCT susmentionnée, avait été adopté par le Comité. Toutefois les cadres de direction ont demandé qu'une négociation s'engage entre l'AJMEA et l'Intersyndicale à laquelle ils ont demandé de les représenter. A ce jour, l'Intersyndicale ne nous a pas donné de nouvelle de cet avant-projet en sa possession depuis quelques mois déjà. Nous espérons toutefois pouvoir boucler ce dossier en tout début de l'année prochaine.
 - Après deux années de fonctionnement, la COMPA est à nouveau présidée par Laurent Theurillat, représentant de l'AJMEA. Madame Messerli, secrétaire de l'AJMEA, a assuré le secrétariat, qui incombait à notre association, durant une année sous la présidence d'une représentante de l'Intersyndicale. L'AJMEA l'a remercié pour le travail accompli.
 - Les institutions régionales, communales et privées de la petite enfance du canton du Jura, ont maintenant quasi toutes adhéré à l'AJMEA. Au cours du premier semestre de 2009, l'AJMEA a réuni les représentants des crèches privées, soit 8 associations et 1 fondation, pour élaborer une CCT destinée au personnel des crèches. Inspirée largement de la CCT dite de base, la CCT « Crèches » s'est vue accommodée de quelques modifications mineures, notamment pour tenir compte de la spécificité du travail réalisé dans les crèches. Le projet, adopté hier par le Comité, va être envoyé prochainement aux Comités des crèches concernées auxquels il sera demandé de prendre position.
 - Le Service de l'Action sociale avait constitué l'année dernière, une Commission cantonale dite de suivi du nouveau tarif des crèches, dans laquelle siégeaient 3 représentants de l'AJMEA. Les conclusions du travail de cette commission, déposées à fin 2008, ont été reçues positivement par le Gouvernement. Quelques économies possible, sans porter atteinte à la qualité des prestations, ont pu être identifiées

permettant d'atteindre l'objectif d'un autofinancement à hauteur d'environ 27%. Cela a permis de maintenir, pour 2009, les tarifs arrêtés pour 2008 avec un rabais de 25%. Le Gouvernement s'est octroyé une des propositions faites par la Commission, à savoir de proposer une autre forme de financement des institutions de la petite enfance, soit avec un tarif unique bas pour les enfants accueillis et une contribution du monde économique (cotisations des employeurs et des salariés). Le débat est ouvert sur ce projet qui rencontre déjà quelques résistances.

- Une des mesures d'économie portée par le canton portait sur la réduction de 42 à 40 heures de l'horaire hebdomadaire de travail. L'économie escomptée devait être obtenue par la réduction de 1/42^e des salaires de tout les personnels, ceci en "compensation" de l'allègement d'horaire. Cette mesure, selon le canton, devait être appliquée dans toutes les institutions subventionnée. C'était sans compter sur le fait que, dans les institutions membres de l'AJMEA, la quasi totalité des heures "économisées", pour le personnel, devaient malgré tout être travaillées (soit en ayant recours à des heures supplémentaires, soit par l'augmentation des taux d'activité, soit par des remplaçants). L'AJMEA a donc demandé que la mise en vigueur de la mesure, initialement prévue au 1^{er} janvier 2009, soit reportée pour permettre aux institutions concernées d'en étudier les conséquences notamment financières et organisationnelles. Des solutions ayant pu être trouvées pour assurer le maintien de la qualité des prestations, les institutions membres de l'AJMEA ont acceptée l'entrée en vigueur de la mesure au 1^{er} janvier 2010. Dans la presque totalité des crèches, l'horaire hebdomadaire de travail est déjà de 40 heures.
- L'AJMEA est membre de l'Ortra interjurassienne santé et social depuis sa création en 2006. Jean-Claude Crevoisier y représente l'association au sein de son comité. L'Ortra est l'interlocutrice privilégiée des autorités cantonales, notamment pour tout ce qui concerne les formations de niveau CFC d'assistant-e-s en soins et santé communautaires (ASSC et ASE). Ces formations sont actuellement dispensées en école dans le Jura et le Jura bernois, ce dernier ayant cependant dû ouvrir une classe ASSC pour une formation selon le système dual, système qui à terme, pourrait s'imposer partout. Cette façon nouvelle de dispenser ces formations, qui soulagerait certes les finances cantonales, aurait certes des conséquences importantes pour nos institutions qui deviendraient des institutions formatrices avec toutes les contraintes que cela suppose.
L'Ortra interjurassienne est sans président depuis la fin de l'année 2008. Madame Michèle Merçay, vice-présidente, en assume l'intérim. Au vu de l'importance des dossiers, qui demandent une grande disponibilité, le Comité a entrepris des démarches pour pouvoir financer un secrétariat professionnel et compétent, à temps partiel. Sans cet outil, il sera très difficile de trouver un président et l'Ortra devra revoir ses tâches, ses engagement, ses ambitions.
- Occupée à toutes les tâches décrites ci-dessus, l'AJMEA a dû laisser en jachère l'étude d'une APG. Les modifications apportées à la Loi sur la caisse de pensions de la RCJU va l'obliger à reprendre le sujet les toutes prochaines semaines.

Le président ouvre la discussion.

M. Michel Ammann demande si l'Ortra interjurassienne a dû se positionner sur la formation de 2 ans en pratique dans notre canton . Le président répond que cette question a été posé dans le domaine de la santé seulement et qu'elle est réservée notamment à des adultes qui ont déjà acquis une formation et non pas pour des jeunes pour lesquels une formation de 3 ans est jugée nécessaire.

Mme Anne-Brigitte Dormond Turberg s'étonne que les crèches n'aient pas été consultées. Le président explique que cette formation est dispensée par l'Ecole cantonale de la santé contrairement à l'Ortra qui offre des formations de niveau CFC

en soins et santé ouverts aux ASSC et ASE. Il rappelle que l'Ortra interjurassienne a également travaillé dans le domaine de la « validation des acquis ».

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

5. Comptes 2008 – Rapport de vérification des comptes : ils sont présentés par la secrétaire.

Au 1^{er} janvier 2008, la fortune de l'association se monte à 7'689.50 francs.

Le compte de résultat du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, accuse des charges pour 14'635.80 francs et des produits pour 15'558.55 francs, ce qui laisse apparaître un bénéfice de **922.75 francs**.

La fortune de l'AJMEA au 31 décembre 2008 se monte à **8'612.25 francs**.

Madame Liane Scherrer, vérificatrice-suppléante, donne lecture du rapport de vérification des comptes 2008.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. La discussion est close

Décision : les comptes 2008 sont acceptés à l'unanimité, sans opposition et sans abstention.

6. Lignes directrices pour 2010 : Le président présente à l'assemblée les chantiers auxquels l'AJMEA devra s'atteler à court et moyen termes, à savoir :

CCT et documents liés

- CCT cadres (actuellement en négociation avec Intersyndicale)

- CCT crèches (un avant-projet, adopté le 27 octobre 2008, par le comité AJMEA, sera envoyé aux Comités des crèches concernées, dont 8 associations + une fondation. Ceux-ci seront invités à communiquer à l'AJMEA leur remarques et modifications éventuelles d'ici au 15 janvier 2010.

- Avenant à la CCT des personnels des Fondations Les Castors, Père et St-Germain.

- Préparation de la révision de la CCT susmentionnée (notamment sur différents articles dont l'application est sujette à interprétation). Cette CCT était conclue pour 5 ans. Son échéance tombe le 31 juillet 2011.

APG Assurance perte de gain

- Notamment à la suite aux modifications de la Loi sur la Caisse de pension, l'AJMEA devra mener une réflexion pour conclure une APG. Mais sous quelle forme et avec quels partenaires ?

- Une APG réservée aux institutions membres de l'AJMEA ?

- Une APG à conclure avec d'autres institutions sociales ?

- Une APG dans le cadre de l'État ?

Rencontre des institutions sociales jurassienne : l'AJMEA a été sollicitée par la Fondation Dépendances de Clos-Henri au Prédame pour l'organisation d'une rencontre des institutions sociales jurassiennes. Les thèmes suivants seront d'actualité : APG -Evaluation des fonctions – Communication avec le canton.

Recherche de nouveaux membres : l'AJMEA est attentive à l'affiliation de nouveaux membres désireux de bénéficier du cadre de l'association.

Présentation de la COMPA aux personnels des institutions AJMEA : la Commission paritaire sera présentée aux personnels des institutions de l'AJMEA, lors d'une rencontre prévue en janvier prochain. M. Guiliano Bonoli, conférencier, présentera son exposé sur le thème « Réorienter l'intervention sociale vers l'investissement »

Relations avec l'Ortra interjurassienne santé-social : dans le domaine du passage au système dual et à ses conséquences pour nos institutions qui deviendraient des institutions formatrices pour l'obtention d'un CFC.

La discussion est ouverte sur les éléments décrits par le président.

- Mme Jeanne-Andrée Jeannerat aimerait savoir si les membres des comités et conseils de fondations peuvent également fréquenter cette rencontre.

- Le président répond que les comités et conseils de fondation sont représentés par un de leurs membres au sein de l'AJMEA. Ces représentants sont donc sensés rapporter aux instances qu'ils représentent les informations diffusées au cours de la réunion.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close. Les lignes directrices évoquées sont acceptées tacitement.

7. Budget 2008 – Cotisation : il est présenté par le président.

Le budget 2010 présente :

des recettes pour	Fr 15'020.00
des charges pour	Fr 15'020.00
Bénéfice / déficit	0.00

Le présent budget est semblable à celui de l'année 2009 ; seuls les montants des rubriques « Mandat Présidence + secrétariat » et « Dépenses pour frais généraux » ont subi quelques variations qui tiennent compte de l'exercice des comptes 2008.

Le président signale que le faible montant de 14.20 francs figurant dans la rubrique « Frais d'envoi » des comptes 2008 provient du fait que presque tous les envois sont adressés par courriel.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Décision : le budget 2010 (y compris la cotisation des membres) est accepté à l'unanimité.

8. Proposition des membres : étant donné qu'aucune proposition n'est parvenue au comité dans le délai indiqué, ce point de l'ordre du jour est annulé.

9. Divers :

Le président remercie chaleureusement ses collègues du comité pour leur précieuse collaboration qui se déroule depuis toujours dans d'excellentes conditions de travail et d'amitié.

Il salue l'arrivée de Monsieur Serge Vifian qui a accepté, comme cela a déjà été dit, de venir nous présenter, à l'issue de l'assemblée, le projet de Loi sur la Caisse de pensions. Il en est d'ores et déjà, remercié.

Après l'exposé, chacun est invité à partager le verre de l'amitié accompagné d'une collation des produits du terroir, préparés par l'Association Broquet-Leuenberger de Movelier, hôte de la soirée.

Séance levée à 20.00 heures

Le président : La secrétaire :

Jean-Claude Crevoisier Rosemarie Messerli

Note : le rapport intégral du président est joint à l'original du procès-verbal.

Delémont, le 2 novembre 2009/rm